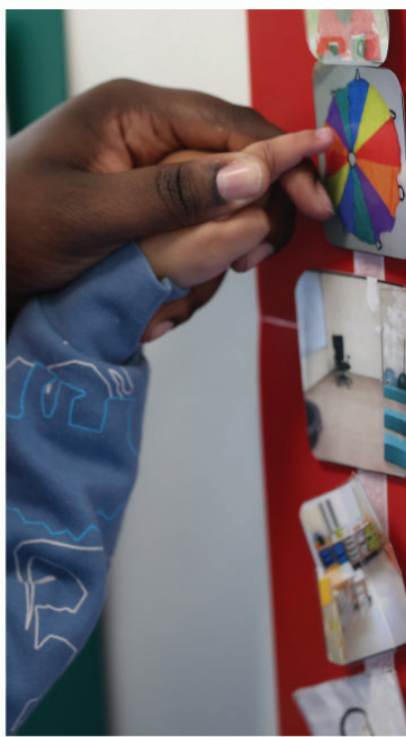


VE- FORMATION CATALOGUE 2026



Ville-Evrard continue de développer un dispositif spécifique afin de répondre aux attentes et aux besoins identifiés des professionnels du territoire. L'ensemble de nos propositions de formations s'appuient sur le diagnostic réalisé dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale 93 (PTSM 93) qui a révélé des besoins de formation significatif en santé mentale en Seine-Saint-Denis.

L'offre de VE-formation est ainsi destinée à l'ensemble des acteurs du département, qu'ils exercent dans le champ médico-social, social ou sanitaire.

Ces formations offrent une opportunité unique de développer une culture partagée et une connaissance réciproque, et ainsi favoriser des collaborations enrichies à l'échelle territoriale.

Ce nouveau catalogue propose des actions de formation qui sont dispensées par des professionnels de l'établissement au regard de leur expertise métier et de leurs compétences pédagogiques ; il s'adapte et évolue pour rester en adéquation avec les attentes concrètes des professionnels.

Il s'étoffe cette année d'une nouvelle proposition sur la prévention et la gestion de la violence et de l'agressivité pour le secteur médico-social.

Anticiper et accompagner les évolutions du champ de la santé mentale et de la psychiatrie, fédérer les acteurs de la formation en santé mentale pour répondre aux besoins du territoire, et mettre en place un centre de formation territorial, sont nos objectifs pour les années à venir.

Nous espérons que l'ensemble des propositions de ce catalogue répondront pleinement à vos attentes, et vous souhaitons de bonnes formations.

Cécilia BOISSERIE
Directrice

Thibaut ERNOUF
Président de la CME

Les formations proposées dans ce catalogue ont été choisies par une commission pluri-professionnelle afin de répondre aux besoins de formation en santé mentale des acteurs du département quel que soit leur champ d'intervention (médico-social, social ou sanitaire).

Ce dispositif, continue de s'enrichir progressivement, en tenant compte des besoins dont vous nous faites part. Cette année, le catalogue s'est enrichi d'une nouvelle proposition de formation.

Il a pour ambition de répondre aux nombreux besoins non pourvus des différents acteurs qui prennent en charge des personnes souffrant de troubles psychiques. Ce dispositif s'ajuste aux besoins et évolutions des différents professionnels, leur permettant ainsi de renforcer leurs connaissances et compétences.

Nous avons à cœur de proposer des actions de formation élaborées par des professionnels expérimentés en santé mentale soucieux de répondre au plus près de vos attentes. Nous proposons un accueil et des formations à taille humaine et un accompagnement individualisé des stagiaires.

Nous espérons que ce nouveau catalogue de formation répondra à vos attentes et vos besoins.

L'équipe du service de la formation et moi-même restons à votre écoute pour développer et mettre à votre disposition de nouvelles actions de formation.

Gaëlle ZANTMAN
Directrice des ressources humaines

SOMMAIRE

Qui sommes-nous ? Nos valeurs et notre pédagogie à votre service Nos engagements	6
Addictologie Addiction : du repérage à la prise en charge	9
Autisme Sensibilisation aux différents outils d'évaluation diagnostique de l'autisme Sensibilisation aux difficultés alimentaires et au TAP chez l'enfant autiste Le travail en institution accueillant des patients autistes	11 12 13
Communication Formation à la rédaction d'articles scientifiques	14
Diététique Prise en charge nutritionnelle des enfants et adolescents en situation de handicap	15
Douleur La douleur en santé mentale : le rôle du soignant	16
Ergothérapie Analyse des pratiques professionnelles	17
Médiation Pratique en zoothérapie de l'âne	18
Réhabilitation psychosociale Initiation	19
Violence Prévention et gestion de la violence et de l'agressivité pour le secteur médico-social	20
Annexes Conditions générales de vente Règlement intérieur Accès et contact Bulletin d'inscription	21

NOUVELLE FORMATION!

QUI SOMMES-NOUS ?

Ville-Évrard formation dispense à la fois des formations de santé mentale à destination du secteur sanitaire, médico-social et social, et de la formation professionnelle continue auprès des agents de l'établissement public de santé de Ville-Évrard.

Cette appartenance à l'établissement public de santé mentale positionne le centre de formation dans une mission de santé publique, au sein du réseau constitué par les services de soins et les établissements ou associations à caractère sanitaire, médico-social et social du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Ville-Évrard formation contribue ainsi à affirmer son expertise dans le champ de la santé mentale, tout en renforçant les partenariats existants et œuvrant dans ce domaine d'intervention.

L'équipe du service de la formation, sous la responsabilité de la directrice de l'établissement public de santé de Ville-Évrard, Cécilia Boissier et de Gaëlle Zantman, directrice des ressources humaines et de la formation, est à votre écoute.

Vos contacts

Stéphanie BOSSIN
Responsable de VE-formation
courriel : s.bossin@epsve.fr
Tél. : 0143 09 31 84

Véronique HONGNARD
Assistante de formation
courriel : ve-formation@epsve.fr

La formation professionnelle est ouverte
du lundi au vendredi de 9h à 17h.

NOS VALEURS ET NOTRE PÉDAGOGIE

À VOTRE SERVICE

Nos valeurs sont celles portées par le service public et par l'exigence de qualité des dispositifs que nous proposons. En psychiatrie, les savoirs sont liés à l'expérience et se construisent dans la confrontation des pratiques où il n'y a jamais une seule manière de faire. Les connaissances et les comportements professionnels sont donc ajustés à la complexité des situations rencontrées.

Dans ce contexte évolutif et d'exigence professionnelle, Ville-Évrard s'est inscrit dans une démarche de développement professionnel continu (D.P.C.) pour les médecins et le personnel paramédical. L'établissement est un organisme de développement professionnel continu (O.D.P.C.), habilité à dispenser des programmes de D.P.C. Ainsi, les professionnels de santé suivant ces formations peuvent donc remplir leur obligation triennale de D.P.C.

Les méthodes pédagogiques proposées privilégient :

- une démarche réflexive afin de faire évoluer les pratiques professionnelles individuelles et collectives,
- une interactivité entre les professionnels,
- un questionnement sur l'identité professionnelle dans un contexte professionnel en constante évolution.

La pluralité des méthodes mobilisées vise à créer une dynamique qui tient compte aussi des différentes modalités d'apprentissage des apprenants.

Les procédés utilisés sont :

- les apports théoriques transmis sous forme d'exposés magistraux ou de démonstration,
- l'analyse de situations cliniques présentées par les stagiaires ou proposées par le formateur,
- l'analyse réflexive des pratiques professionnelles en lien avec les démarches collectives intégrées à l'exercice clinique, selon les méthodes validées par la Haute Autorité de Santé,
- les jeux de rôles,
- le travail intersession proposé aux stagiaires pour analyse et pistes d'amélioration des pratiques, opérationnelles en situations professionnelles,
- des séquences de bilan individuel et collectif à la fin de chaque action pour évaluer la satisfaction des stagiaires et mesurer l'acquisition des compétences du professionnel en formation.

NOS ENGAGEMENTS

- Le développement des compétences des professionnels exerçant dans le secteur du sanitaire, du social et du médico-social de la Seine-Saint-Denis,
- le réinvestissement et l'autonomie des professionnels dans l'exercice de leur métier,
- des réponses pratiques aux besoins en formation dans le domaine de la santé mentale.

Durant chaque session de formation, le respect de la confidentialité des échanges est garanti aux professionnels formés. Nous veillons à l'indépendance des formateurs à l'égard des entreprises fabriquant ou distribuant des produits de santé et sur leur expertise pédagogique.

Nos points forts

- Un accueil et des formations à taille humaine,
- l'adaptabilité de nos dispositifs de formation. Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Public

Tous les professionnels exerçant dans le domaine sanitaire, médico-social et social du département de la Seine-Saint-Denis, confrontés à des problématiques de santé mentale.

Addictions : du repérage à la prise en charge (1/2)

Public

Tous les professionnels confrontés dans leur pratique aux problèmes d'addiction

Prérequis

Aucun

Nombre de participants

10 personnes minimum et 15 personnes maximum

Durée

1 session par an

3 modules de 2 jours

Date limite d'inscription

7 jours avant le début de la formation

Dates

Module 1 : 11 et 12 février 2026

Module 2 : 18 et 19 mars 2026

Module 3 : 8 et 9 avril 2026

Lieu

EPS de Ville-Évrard - Pôle formation

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

500€ prise en charge employeur

(par module)

300€ prise en charge individuelle (par

module)

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Les addictions constituent un véritable problème de santé publique. Quelle conduite à tenir en santé mentale ? L'association entre les pathologies addictives et psychiatriques est une source majeure de préoccupation et de difficultés pour les professionnels et les équipes des deux champs mais aussi et avant tout pour les personnes concernées et leur entourage, avec une qualité de vie fortement altérée.

Objectifs

- Comprendre le processus de dépendance
- Actualiser ses connaissances sur les produits, les effets, les modes de consommation
- Connaître et identifier les modalités thérapeutiques existantes et le cadre législatif actuel
- Comprendre la problématique psychiatrique associée aux addictions
- Repérer et accompagner les patients

Contenu

Module 1 - Tabac et cannabis

- Données générales
- Le mécanisme de la dépendance
- Tabac : épidémiologie générale vs. tabagisme en santé mentale
- Techniques d'intervention en tabacologie (atelier)
- Tabac et comorbidités
- Cannabis

Module 2 - Alcool, mésusage médicamenteux et autres drogues illicites

- Alcool
- Mésusage médicamenteux
- Autres drogues illicites

Addictions : du repérage à la prise en charge (2/2)

Module 3 - Addictions sans substance, TCA, conduites sexuelles à risque, techniques d'intervention en addictologie

- TCA, nutrition et addiction
- Addictions sans substance : jeux pathologiques, écrans, cyberaddictions
- Conduites sexuelles à risque et substances
- Techniques d'intervention en addictologie : RPIB, ETP, EM, ateliers de groupe et/ou
- Individuels
- Structures de prise en charge, numéros verts
- Journées d'échanges, retour d'expérience, guide d'aide à la prescription des substitutions nicotiques

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Vidéos et partage d'expériences

Intervenants

- Docteur Wanda Yekhlif
- Linda Sawadogo, infirmière
- Aurélia Horpin, infirmière

Validation

- Présence à l'ensemble de la formation

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction
- Quizz en début et fin de formation

Sensibilisation aux différents outils d'évaluation diagnostique de l'autisme et au travail d'accompagnement des familles lors de cette évaluation

Public

Tous les professionnels de santé de niveau 2 susceptibles de poser des diagnostics

Pré-requis

Formation destinée aux professionnels confrontés à la question du diagnostic de l'autisme

Nombre de participants

10 personnes minimum et 15 personnes maximum

Durée

1 session par an
3 jours

Date limite d'inscription

7 jours avant le début de la formation.

Dates

24 et 25 septembre 2026
et 4 décembre 2026

Lieu

EPS de Ville-Évrard - Pôle formation
202 avenue Jean-Jaurès
Neuilly-sur-Marne
et UNIDEP (hôpital Jean Verdier).

Coût pédagogique

750€ prise en charge employeur
450€ prise en charge individuelle

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Objectifs

- Sensibiliser les professionnels de Niveau 2, médecins (pédiatres, pédopsychiatre), psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, kinésithérapeutes, éducateurs spécialisés, infirmiers) à l'utilisation des outils diagnostiques et à la clinique de l'autisme.
- Sensibiliser au travail d'accompagnement des familles dans le cadre de l'évaluation et de l'annonce diagnostique

Contenu

Jour 1

Situer le contexte – Critères diagnostics (CIM 10/ DSM V) – Outils diagnostics dans le dispositif de l'UNIDEP – Les familles au cœur du dispositif – Sensibilisation aux outils diagnostics pour les professionnels de niveau 2

Jour 2

Sensibilisation aux outils diagnostics (suite) et aux outils complémentaires : bilan psychomoteur, bilan sensori-moteur, profil sensoriel, orthophonique et bilan fonctionnel

Jour 3

Analyse de pratiques : retour d'expériences / complément d'enseignement

Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Cas cliniques, vidéos, mises en situation

Intervenants

- Docteur Julia Ingelaere
- Emilie Charles, psychologue

Validation

- Présence à l'ensemble de la formation

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction
- QCM en début et fin de formation

Sensibilisation aux difficultés alimentaires et au trouble alimentaires pédiatrique (TAP) chez l'enfant autiste

Public

Tous les professionnels de santé de niveau 2 susceptibles de poser des diagnostics

Pré-requis

Formation destinée aux professionnels confrontés à la question du diagnostic de l'autisme

Nombre de participants

10 personnes minimum et 15 personnes maximum

Durée

1 session par an

3 jours non consécutifs

Date limite d'inscription

7 jours avant le début de la formation.

Dates

29, 30 janvier et 12 juin 2026

Lieu

EPS de Ville-Évrard - Pôle formation

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

et UNIDEP (hôpital Jean VERDIER).

Coût pédagogique

750€ prise en charge employeur

450€ prise en charge individuelle

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Objectifs

- Comprendre les difficultés alimentaires de l'enfant autiste en lien avec ses particularités sensorielles
- Connaître le TAP, le repérer et savoir orienter le patient vers les prises en charge adaptées, connaître les modalités de prises en charge individuelles ou groupales des enfants atteints de TAP, identifier et évaluer les adaptations et les aménagements à proposer lors des repas

Contenu

Jour 1

- Recueil des attentes et évaluation initiale
- Oralité et alimentation : développement chez l'enfant
- Enjeux familiaux, sociaux, culturels des temps de repas
- Difficultés alimentaires dans les TSA
- Le TAP dans l'autisme

Jour 2

- Identifier et Evaluer les difficultés lors des repas
 - Adapter la situation de repas
 - Ressources Thérapeutique
- Préparation de la mise en pratique et recueil des attentes pour J03

Jour 3

- Retour d'expérience et reprise théorique concernant les séances précédentes
- Cas clinique . Présentation des expériences de mise en pratique durant l'intersession
- Evaluation des acquis
- Evaluation de la satisfaction

Méthode pédagogique

Présentation théorique , vidéos, atelier pratique et mise en situation , étude de cas

Intervenants

- Floriane Ménard, orthophoniste
- Laetitia Delannoy, psychomotricienne

Validation

- Présence à l'ensemble de la formation

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis en début puis en fin de session par un questionnaire
- Evaluation de la satisfaction par un questionnaire en fin de session

Le travail en institution accueillant des patients autistes (avec ou sans déficit intellectuel associé) : module de base

Public

Tous les professionnels de santé

Pré-requis

Formation destinée aux professionnels travaillant auprès d'autistes

Nombre de participants

10 personnes minimum et 15 personnes maximum

Durée

2 sessions par an

3 jours non consécutifs

Date limite d'inscription

7 jours avant le début de la formation

Dates

Session 1 : 1 : 9, 10 mars et 3 avril 2026

Session 2 : 9, 12 octobre et 13 novembre

2026

Lieu

EPS de Ville-Évrard - Pôle formation

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

750 € prise en charge employeur

450 € prise en charge individuelle

Formation pratique permettant l'acquisition et la mise en oeuvre de concepts et de techniques d'accompagnement fondamentaux pour entrer d'emblée dans la pratique.

Objectifs

- Connaître la clinique de l'autisme et les particularités de cette population
- Connaître les dispositifs d'accompagnement des sujets autistes
- Disposer d'outils de « savoir être » dans la prise en charge de l'autisme
- Savoir établir un cadre de prise en charge (atelier, prise en charge individuelle...)

Contenu

- Perspectives générales sur le contexte de l'autisme en France
- Développement normal et pathologique
- Clinique de l'autisme
- Particularités sensorielles et cognitives
- Dispositifs thérapeutiques éducatifs et pédagogiques dans la prise en charge de l'autisme
- Vécu des équipes travaillant auprès des autistes

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Analyse des pratiques professionnelles
- Cas concrets
- Partage d'expériences

Intervenants

- Docteur Hélène Droulin
- Sophie Bordenave, orthophoniste
- Mounia Dinedane, psychologue
- Laetitia Marie Delanoy, psychomotricienne

Validation

- Présence à l'ensemble de la formation

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Formation à la rédaction d'articles scientifiques

Public

Tout public

Pré-requis

Aucun

Nombre de participants

10 personnes minimum et 15 personnes

maximum

Durée

1 session par an

2 demies journées

Date limite d'inscription

7 jours avant le début de la formation

Dates

11 février (14h à 17h) et 12 février (9h30 à

12h30) 2026

Lieu

EPS de Ville-Évrard - Pôle Formation

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

Cout pédagogique

250 € prise en charge employeur

150 € prise en charge individuelle

Objectifs

Savoir rédiger des articles

Contenu

Jour 1: 1/2 journée

- Faire sa bibliographie : PubMzd, Science direct
- Les éléments de soumission : Cover letter - highlights etc.

Jour 2: 1/2 journée

- Les revues de littérature
- Meta-analyse
- Articles originaux
- Les outils de présentation oral et affichée : utilisation PowerPoint
- Articles professionnels
- Les études de cas
- Soumission en line et réponse aux reviewer

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Partage d'expériences

Intervenants

- Professeure Dominique Januel
- Maria Del Carmen Glandieres Castillo, psychologue
- Nathalie Maissel, documentaliste
- Sofia Charef, ingénieure biologiste hospitalier

Validation

- Présence à l'ensemble de la formation

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Prise en charge nutritionnelle des enfants et adolescents en situation de handicap

Public

IDE, AS, éducateurs, psychomotricien, ergothérapeute, AMP...

Pré-requis

Aucun

Nombre de participants

10 personnes minimum et 15 personnes maximum

Durée

1 session par an

2 jours

Date limite d'inscription

7 jours avant le début de la formation.

Dates

4 et 5 juin 2026

Lieu

EPS de Ville-Évrard - Pôle formation

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

500 € prise en charge employeur

300 € prise en charge individuelle

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Objectifs

- Acquérir les bases de l'équilibre alimentaire
- Evaluer les besoins nutritionnels des enfants et adolescents
- Identifier les risques alimentaires suivant le type de handicap
- Sensibiliser aux troubles de l'oralité alimentaire
- Repérer et prévenir les pathologie nutritionnelles
- Savoir accompagner à la prise en charge alimentaire et nutritionnelle

Contenu

- Les principes de base d'une alimentation équilibrée
- Les besoins nutritionnels des enfants et adolescents
- Les risques nutritionnels inhérents au handicap, au trouble de neurodéveloppement et aux traitements
- Alimentation thérapeutique et troubles nutritionnels (obésité, dénutrition, troubles de l'oralité alimentaire, TCA, constipation, trouble de déglutition...)
- Les idées reçues sur l'alimentation: démêler le vrai du faux

Méthode pédagogique

- Exposé théorique
- Travail de groupe, réflexion collective
- Cas cliniques - Partage d'expériences professionnelles
- Synthèse par séquence
- Quizz, Vidéos, jeu de rôles
- Support pédagogique individuel (livret de formation)
- Analyse des pratiques professionnelles à partir de cas concrets ou de situations apportées par les stagiaires

Intervenant

- Ouafa Bruneau, diététicienne

Validation

- Présence à l'ensemble de la formation

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction

La douleur en santé mentale : rôle du soignant

Public

Tous professionnels de santé

Pré-requis

Aucun

Nombre de participants

10 personnes minimum et 15 personnes maximum

Durée

2 sessions par an

2 jours

Date limite d'inscription

7 jours avant le début de la formation.

Dates

Session 1 : 9 et 10 mars 2026

Session 2 : 7 et 8 octobre 2026

Lieu

EPS de Ville-Évrard - Pôle formation

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

500€ prise en charge employeur

300€ prise en charge individuelle

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Objectifs

- Développer sa capacité à appréhender la douleur dans sa complexité
- Savoir repérer la douleur du patient psychiatrique
- Connaître et savoir utiliser les outils d'évaluation de la douleur mis en place au sein de l'établissement
- Identifier le rôle du soignant dans l'évaluation de la douleur avant et après la mise en route du traitement antalgique
- Harmoniser les pratiques professionnelles au sein de chaque unité

Contenu

- Les outils mis à disposition des professionnels à Ville-Évrard :
 - Le guide d'évaluation de la douleur en santé mentale
 - Les outils d'évaluation préconisés
 - La fiche de traçabilité
 - Le protocole d'antalgique niveau 1
 - La traçabilité de la douleur dans Génois Web
- Le Clud : ses missions et son plan stratégique. La consultation douleur
- Le rôle du soignant et de l'équipe dans la prise en charge de la douleur du patient avant et après la mise en route du traitement antalgique
- La consultation douleur
- Douleur et recherche

Méthode pédagogique

- Formation interactive et pratico-pratique à partir de situations concrètes apportées par les participants ou les formateurs
- Cas concrets
- Apports théoriques
- Analyse des situations cliniques et partage d'expériences professionnelles

Intervenants

- Docteur Wanda Yekhlif
- Najah Achour, infirmière

Validation

- Présence à l'ensemble de la formation

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction

L'ergothérapie en psychiatrie : analyse des pratiques professionnelles

Public

Ergothérapeutes

Pré-requis

Aucun

Nombre de participants

10 personnes minimum et 15 personnes

maximum

Durée

1 session par an

3 jours

Date limite d'inscription

7 jours avant le début de la formation.

Dates

31 mars, 1 et 2 avril 2026

Lieu

EPS de Ville-Évrard - Pôle formation

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

750 € prise en charge employeur

450 € prise en charge individuelle

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Objectifs

- Réfléchir et analyser les situations cliniques rencontrées et les difficultés liées à certains patients ou à certaines pathologies
- Réfléchir et analyser les situations dans le travail, la dynamique institutionnelle (les enjeux, tensions, et conflits éventuels), et son implication de professionnel au sein de l'institution
- Approfondir des repères théoriques indispensables
- Trouver des approches créatives en élaborant des propositions thérapeutiques innovantes
- Pouvoir transmettre de façon pertinente l'observation d'un patient et l'évaluation de celui-ci en ergothérapie

Contenu

- Mettre en parole les différentes expériences cliniques des participants
- Aborder l'implication de l'ergothérapeute et celle des patients : leurs interactions
- Envisager les diverses caractéristiques de la relation de soins
- S'appuyer sur des fondements théoriques (en particulier : les notions de transfert et de contre-transferts, pivots de l'analyse professionnelle seront nécessairement explorées)

Méthode pédagogique

- Apports théoriques et pratiques
- Analyse des pratiques professionnelles
- Réflexions, échanges, discussions
- Analyse des situations cliniques et partage d'expériences professionnelles

Intervenants

- Christine Bagnère, ergothérapeute
- Florence Klein, psychologue clinicienne

Validation

- Présence à l'ensemble de la formation

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction

Pratique en zoothérapie de l'âne

Public

Professionnels de la santé ou du médico-social intéressé par la médiation par l'animal et souhaitant mettre en place un projet de médiation dans sa structure

Pré-requis

Aucun

Nombre de participants

10 personnes minimum et 15 personnes maximum

Durée

3 sessions par an

3 jours

Date limite d'inscription

7 jours avant le début de la formation

Dates

Session 1 : 5,6 et 7 mai 2026

Session 2 : 9, 10 et 11 juin 2026

Session 3 : 13,14 et 15 octobre 2026

Lieu

EPS de Ville-Évrard - Pôle formation

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

750 € prise en charge employeur

450 € prise en charge individuelle

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Objectifs

- Découvrir la médiation par l'animal et la zoothérapie et leurs applications auprès des patients porteurs de troubles psychiques et/ou psychiatriques
- S'initier à la mise en pratique avec les animaux médiateurs de l'EPS de Ville-Évrard et des « Z'amis de Nono »
- Développer des connaissances sur l'âne, son comportement et sa gestion, dans le cadre de la médiation

Contenu

- Connaissances de base, pratiques et théoriques, sur les besoins de l'âne, afin de pouvoir installer des conditions environnementales, de soins et d'activités respectueuses et sécurisées pour l'animal
- Connaissances du matériel techniques asin
- Mise en pratique et expérimentation d'exercices de médiation
- Observation de séances de médiation par l'âne avec des patients
- Apports théoriques sur la zoothérapie

Méthode pédagogique

- Support écrit et visuel pour les parties théoriques
- Exercices pratiques en extérieur avec les ânes de l'EPS de Ville-Évrard
- Observations de séances avec les patients

Intervenants

- Ermelinda Hadey, zoothérapeute
- François Hadey, ânier
- Audrey Seffar, infirmière
- Mélanie Vernay, infirmière zoothérapeute

Validation

- Présence à l'ensemble de la formation

Modalités d'évaluation

- Questionnaire d'évaluation

La réhabilitation psychosociale : initiation

Public

Personnel soignant

Pré-requis

Aucun

Nombre de participants

10 personnes minimum et 15 personnes maximum

Durée

2 sessions par an
1 jour

Date limite d'inscription

7 jours avant le début de la formation.

Dates

Session 1 : 25 mars 2026

Session 2 : 3 juin 2026

Lieu

EPS Ville-Évrard - Pôle formation
202 avenue Jean-Jaurès
Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

250€ prise en charge employeur
150 € prise en charge individuelle

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Objectifs

Comprendre et s'approprier les approches mobilisées dans le champ de la réhabilitation psychosociale

Contenu

- Cerner les concepts de la réhabilitation psychosociale (2h)
- Identifier et définir les interventions attachées à la réhabilitation psychosociale (1h)
- La réhabilitation psychosociale orientée rétablissement : quelle posture ?
Exercice pratique (30 minutes)
- Les établissements en lien avec la réhabilitation psychosociale (1h)
- Illustrations de pratiques de réhabilitation psychosociale (1h)
- Aller vers le rétablissement – exercice pratique (1h)

Méthode pédagogique

- Apports conceptuels
- Mises en situation
- Cas concrets

Intervenants

- Docteur Raluca Rosetti
- Florence Durand, psychologue
- Sarah Joanny, psychologue

Validation

- Présence à l'ensemble de la formation

Modalités d'évaluation

- Questionnaire d'évaluation

Prévention et gestion de la violence et de l'agressivité pour le secteur médico-social

NOUVELLE FORMATION!

Public

Professionnels du médico-social intéressé

Pré-requis

Aucun

Nombre de participants

10 personnes minimum et 15 personnes maximum

Durée

2 sessions par an

3 jours

Date limite d'inscription

7 jours avant le début de la formation

Dates

Session 1 : 11 au 13 mai 2026

Session 2 : 12 au 14 octobre 2026

Lieu

EPS de Ville-Évrard - Pôle formation

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

750 € prise en charge employeur

450 € prise en charge individuelle

Objectifs

- Identifier les éléments à risque présents dans son milieu de travail
- Sélectionner et appliquer le mode d'intervention verbale et psychologique le plus approprié à l'agressivité exprimée
- Communiquer efficacement avec ses collègues de travail dans un objectif de résolution de crise d'agressivité
- Choisir et prendre certaines dispositions de protection physique appropriées à la situation
- Appliquer des techniques simples d'esquive et d'immobilisation

Contenu

- Les principes de base pour assurer sa sécurité
- L'évaluation de la situation de travail: appréciation du degré d'alerte
- La grille du potentiel de dangerosité, pyramide d'interventions
- La révision post-événement
- Les techniques physiques de dégagement / de contrôle

Méthode pédagogique

- Apports conceptuels • Mises en situation
- Cas concrets

Intervenants

- Catherine Amato, cadre de santé
- Hélène Baudouin, cadre de santé
- Pierre Madiou, infirmière
- Ronald Bodard, infirmier

Validation

- Présence à l'ensemble de la formation

Modalités d'évaluation

- Questionnaire d'évaluation

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

ANNEXES





Accès à l'EPS de Ville-Évrard

En voiture depuis Paris :

Périphérique > A4 puis A86 direction Le Perreux-sur-Marne, puis N34

Périphérique > A4 Sortie Noisy-le-Grand, direction Neuilly-sur-Marne puis N34

De Paris en transports en commun :

RER A direction Marne-la-Vallée > arrêt Neuilly-Plaisance puis bus n°113 direction Neuilly-sur-Marne descendre à l'arrêt «Ville-Évrard»

RER E - arrêt Chelles puis bus n°113 direction Neuilly-sur-Marne > descendre à l'arrêt «Ville-Évrard»

Afin d'estimer votre temps de parcours et/ou de trouver un autre itinéraire, vous pouvez vous informer sur le site : www.ratp.fr :

- Ville de destination : Neuilly-sur-Marne

- Arrêt du RER A : Neuilly-Plaisance

- Arrêt du bus 113 : «Ville-Évrard»

Pour nous contacter : ve-formation@epsve.fr - 01.43.09.31.84 / 34.80

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux ventes de formations proposées par l'organisme de formation « VE-Formation ».

Article 1. Principes

Les présentes conditions générales expriment les obligations de chacune des parties. Le vendeur se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales de vente.

Elles sont valables pour la période de mise en œuvre du catalogue de formation 2026 et de sa mise en ligne.

Article 2. Contenu

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de formations proposée par l'organisme de formation VE-Formation à l'acheteur.

Le catalogue de formation mis en ligne a vocation à informer l'acheteur sur les produits de formation (titre de la formation, dates, prix, prérequis, public cible, accessibilité, objectifs, contenus, méthodes pédagogiques, validation, intervenants) et sur l'organisme de formation VE-Formation (l'équipe, le règlement intérieur).

Article 3. Informations précontractuelles

L'acheteur reconnaît avoir eu connaissance à la conclusion de la convention, d'une manière lisible et compréhensible, des conditions générales de vente relatives aux :

- caractéristiques essentielles de l'action de formation,
- prix de la formation,
- frais supplémentaires au prix de la formation,
- informations générales concernant le vendeur.

Article 4. La commande

La commande d'une formation est réputée faite une fois la réception du bulletin d'inscription dûment signé avec le cachet de l'établissement par l'acheteur à VE-Formation par voie électronique à ve-formation@epsve.fr ou par voie postale adressé à EPS Ville-Évrard, VE formation, service de la formation, 202 avenue Jean-Jaurès, 93330 Neuilly-sur-Marne.

Article 5. Le règlement intérieur

L'acheteur a pris connaissance du règlement intérieur avant l'inscription. Le règlement intérieur est consultable dans le catalogue de formation 2026 ainsi que sur le site internet de Ville-Évrard.

Article 6. L'inscription

Un accusé réception du bulletin d'inscription est envoyé par VE-Formation à l'acheteur dans un délai de 5 jours ouvrés par voie électronique. Une convention de formation professionnelle est établie avec l'établissement acheteur. L'inscription est réputée définitive à la réception par VE-Formation de la convention signée.

Article 7. Annulation – report – remplacement

VE-Formation se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation pour raison d'un nombre insuffisant de stagiaire inscrits, et d'ajuster sa formation pour toute autre nécessité liée à un contexte exceptionnel. VE-Formation s'engage à en informer l'acheteur dans un délai de 10 jours ouvrés. Il est possible de reporter l'inscription sur une session ultérieure à la demande de l'acheteur. VE-Formation se réserve la possibilité de changer de formateur(s) pour une formation.

L'acheteur a la possibilité de remplacer un participant par un autre sur demande écrite électronique à VE-Formation 1 jour avant le début de la formation (ve-formation@epsve.fr). Aucune facturation supplémentaire n'est appliquée dans ce cas. En cas d'annulation de la part de l'acheteur sans demande de report sur une autre session jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation des frais de 50% du prix de la formation sont dus à VE-Formation. En cas d'annulation par l'acheteur moins de 5 jours avant le début de la formation 100% du prix du stage sont dus à VE-Formation. Toute formation démarrée quelle que soit la durée à venir est dû en totalité.

Article 8. Le prix

Le vendeur s'engage à appliquer le tarif en vigueur indiqué au moment de la commande sous réserve de disponibilité à cette date. Le prix indiqué en euros correspond au coût pédagogique et ne prend pas en compte les frais de livraison de matériel pédagogique s'il y a lieu, ni les frais concernant le(s) formateur(s) relatifs au déplacement-restauration-hébergement lorsque le stage est planifié sur le site de l'acheteur.

Article 9. Attestation

Une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire précisant : le titre du stage, les dates, les objectifs de la formation-compétences attendues s'il y a lieu, la nature de la formation avec le programme et les méthodes pédagogiques, les résultats d'évaluation des acquis de la formation s'il y a lieu. Une attestation de DPC s'il y a lieu est remise à chaque stagiaire précisant : le N° RPPS ou ADELI, le titre de la formation, le type d'action, l'orientation nationale, le n° d'enregistrement ODPC de VE-Formation.

Article 10. Protection des données personnelles

VE-Formation s'engage à mettre en œuvre des mesures de sécurité relatives à la protection des données personnelles dans le cadre d'un R.G.P.D. (règlement général de protection des données) au sein de l'EPS Ville-Évrard.

Si vous souhaitez bénéficier d'un droit à effacement, c'est-à-dire une suppression de toutes vos données à caractère personnel, vous devez transmettre votre demande à ve-formation@epsve.fr.

Vu le règlement intérieur de l'EPS Ville-Evrard qui s'appuie sur le code de la santé publique et autres textes régissant les établissements publics de santé. Il est arrêté le règlement intérieur suivant :

PRÉAMBULE

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent règlement intérieur est destiné aux stagiaires de VE-Formation, organisme enregistré auprès de la Préfecture de région Ile de France sous le N°1193P002593. Il fixe les règles en matière de discipline, d'hygiène et de sécurité, applicables lors des actions de formation organisées dans le cadre de la formation professionnelle.

Ces actions de formation se déroulent dans les salles de formation situées au sein de l'EPS Ville-Évrard pour les formations.

Le présent règlement est pris en application conformément aux articles L. 6352-3 et R. 6352-1 du Code du travail. Ville-Évrard et l'organisme VE-Formation déclarent n'avoir aucun lien d'intérêt avec toutes les industries pharmaceutiques.

Section 1. RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 1. Objet et champ d'application du règlement

Tout stagiaire prend connaissance du règlement intérieur, en accepte les conditions, et s'engage à les respecter. Le présent règlement intérieur s'impose à tous les stagiaires et fait l'objet d'un affichage dans les locaux de VE-Formation.

Le règlement intérieur inclus dans le catalogue de formation est aussi consultable sur le site Internet de Ville-Évrard.

Article 2. Principes généraux

VE Formation, se situant dans l'enceinte d'un établissement public de santé, les règles concernant les lieux publics s'appliquent à tous les stagiaires. Les règles en matière d'hygiène et de sécurité doivent être respectées au sein de l'établissement. Les effets personnels des stagiaires sont sous leur responsabilité : l'organisme VE-Formation ne peut être tenu responsable en cas de vol.

Tout déplacement doit s'effectuer avec discrétion et en respectant les règles de sécurité.

Article 3. Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés à l'entrée des locaux de VE-Formation de manière à être identifiés par les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'intervenant ou par tout agent de l'établissement.

Les stagiaires doivent participer aux exercices d'évacuation des locaux lorsqu'ils sont organisés.

Article 4. Boissons alcoolisées, substances toxiques

L'introduction et/ou la consommation d'alcool ou de boissons alcoolisées dans les locaux de formation est interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans les locaux de VE-Formation en état d'ivresse ou sous l'emprise d'une drogue.

Article 5. Interdiction de fumer

En référence à la législation anti-tabac applicable aux lieux publics, toutes les salles de cours et couloirs de VE-Formation sont considérées comme des lieux non-fumeurs.

L'usage de la cigarette électronique est interdit dans les locaux de VE-Formation conformément à l'article 28 de la loi santé.

Article 6. Accident

Tout accident en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation.

En application de l'article R. 6342-3 créé par Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V) : en matière d'accidents du travail, les obligations autres que celles qui concernent le paiement des cotisations incombent à la personne ou à l'organisme responsable de la gestion du centre où le stage est accompli.

Section 2. DISCIPLINE GENERALE

Article 7. Assiduité du stagiaire en formation

Les stagiaires doivent respecter les horaires de cours et être assidus. Les absences doivent être justifiées. En règle générale, les formations se déroulent entre 9 heures et 17 heures le temps du déjeuner inclus. Une feuille d'émargement est à signer tous les jours (matin et après-midi).

Les stagiaires doivent prévenir en cas d'absence ou de retard. Les absences pour congés légaux (maladie, enfant malade ou événement familial proche) doivent être signalées par le stagiaire à VE-Formation et à son établissement employeur dans les 48 heures puis confirmées par pièces justificatives.

Article 8. Accès aux locaux de formation

Les locaux sont accessibles pendant les heures de formation.

Article 9. Tenue, comportement

L'enregistrement audio et/ou vidéo d'une séquence de formation n'est pas autorisé. Un distributeur de boissons est à la disposition des stagiaires. Les boissons sont à consommer dans l'espace détente.

Les stagiaires ont la possibilité de prendre leur repas au restaurant du personnel de l'établissement. Les salles de cours ne doivent pas être utilisées à cet effet.

Article 10. Utilisation du matériel

Le matériel des salles de formation est exclusivement réservé à l'usage de la formation et ne doit pas être déplacé en dehors des locaux. Les stagiaires sont tenus de conserver en bon état le matériel qui leur est confié. Les stagiaires doivent signaler aux formateurs tout matériel défectueux. Il est interdit d'emporter sans autorisation des objets appartenant à l'établissement d'accueil.

La Bibliothèque de l'établissement est à la disposition des stagiaires aux jours et horaires d'ouverture de celle-ci.

Article 11. Sanctions disciplinaires

Conformément au Chapitre II, section II du Code du Travail, en cas de manquement à la discipline, le responsable VE-Formation a la possibilité d'interrompre la formation du stagiaire de manière temporaire ou définitive, après avoir prévenu le représentant de la direction de l'établissement client employant le stagiaire.

Participant

NOM DE NAISSANCE : NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

PROFESSION :

MEDECIN PSYCHOLOGUE CADRE DE SANTE INFIRMIER(E) AIDE SOIGNANT(E)
 ERGOTHERAPEUTE PSYCHOMOTRICIEN (NE) AUTRE (précisez) :

ADRESSE PERSONNELLE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL DOMICILE : TEL PORTABLE :

VOUS SOUHAITEZ UN AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION EN RAISON D'UNE SITUATION DE HANDICAP OUI NON

SI OUI, MERCI DE NOUS RETOURNER LA FICHE DE BESOIN SPÉCIFIQUE STAGIAIRE (À TÉLÉCHARGER DANS LA RUBRIQUE

«[EN SAVOIR PLUS](#)» DU SITE INTERNET OU PAGES 29-30 DE CE CATALOGUE).

Objectifs poursuivis

.....
.....

J'ATTESTE RÉPONDRE AUX PRÉ REQUIS DÉFINIS DANS LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Etablissement employeur

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

N° DE SIRET :

SERVICE : TEL SERVICE @ :

ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE FORMATION :

TEL DU SERVICE DE LA FORMATION : @ :

Prise en charge financière

PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR AVEC ACCORD DU DIRECTEUR

PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE

INTITULÉ DE LA FORMATION	
DATE DE LA FORMATION	
COÛT DE LA FORMATION	
LIEU DE LA FORMATION	

CONDITIONS D'ANNULATION :

L'annulation tardive occasionne de nombreuses difficultés. Dans certains cas, un nombre de stagiaires insuffisant ne permet pas une interaction efficace durant la formation. Vous avez la possibilité de reporter votre inscription sur une session ultérieure prévue au catalogue. Vous pouvez également remplacer un collaborateur en nous communiquant ses coordonnées par écrit ou par mail. En cas d'annulation tardive, et si vous ne pouvez effectuer de report ni de remplacement, les frais suivants seront appliqués :

- 50% du montant en cas d'annulation dans les 10 jours avant le début de la formation ;
- 100% du montant en cas d'annulation moins de 5 jours avant le début de la formation ;
- Toute formation démarrée est due en totalité ;
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, VE-Formation se réserve le droit d'annuler la session, au plus tard deux semaines avant la date prévue.

VE-Formation se réserve le droit de reporter la formation ou de remplacer un intervenant si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Date :

Signature du participant	Signature du Directeur (si prise en charge employeur) & cachet de l'employeur
--------------------------	--

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER COMPLÉTÉ À : EPS Ville-Évrard, VE-Formation, service de la formation, 202 AVENUE JEAN-JAURES, 93330 NEUILLY-SUR-MARNE ou à l'adresse mail : ve-formation@epsve.fr

FICHE BESOIN SPÉCIFIQUE STAGIAIRE

Identité

NOM DE NAISSANCE : NOM D'USAGE :
PRÉNOM :
FORMATION :
TEL DOMICILE : TEL PORTABLE :
E-MAIL :

Nature des difficultés

.....
.....
.....
.....

BESOINS SPÉCIFIQUES	FAISABILITÉ
	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON COMMENTAIRE :

Conclusion

ADMISSION EN FORMATION RÉORIENTATION*

*SI RÉORIENTATION :

ORGANISME :
CONTACT :
TEL DOMICILE : TEL PORTABLE :
E-MAIL :

Plan d'action à mettre en place

ACTION(S)	PILOTES INTERNES

FICHE BESOIN SPÉCIFIQUE STAGIAIRE

Suivi des aménagements mis en place

EST-CE QUE LES AMÉNAGEMENTS MIS EN PLACE ONT ÉTÉ EFFICACES? OUI NON

SI NON, POURQUOI?

.....

.....

.....

.....

QUELLES AUTRES SOLUTIONS POURRAIENT ÊTRE MISE EN PLACE ?

.....

.....

.....

.....

Annexe

PARTENAIRES À MÊME D'INTERVENIR SUR LE FOND HANDICAP (AMÉNAGEMENT/RÉORIENTATION)

ORGANISMES	CONTACTS	SECTEUR D'INTERVENTION - SPÉCIALISATION
AGEFIPH	HTTPS://WWW.AGEFIPH.FR/?G-CLID=CJWKCAJWN9V7BRBQEIWABQ1EY2H8IRDPHVQYEEEXAV6L-8MOLXXZSSLCHCRYD5CFDQIIED-WRCJIR_TBOC-MCQAVD_BWE	
ILE-DE-FRANCE	SYLVIE CIMEN ADRIANA TALBI M'BALLOS ECK	CONTACT PAR MAIL UNIQUEMENT RHF-IDF@AGEFIPH.ASSO.FR

FICHE BESOIN SPÉCIFIQUE À RETOURNER COMPLÉTÉE À : EPS Ville-Évrard, VE-Formation, service de la formation, 202 AVENUE JEAN-JAURES, 93330 NEUILLY-SUR-MARNE ou à l'adresse mail : ve-formation@epsve.fr



 **ville-
Evrard**
Établissement Public
de Santé **93**